



Vaccinations sous anti-JAK

- Les seuls vaccins contre-indiqués sont les **vaccins vivants atténués**. Si une telle vaccination est nécessaire en raison d'un voyage, il convient de prévenir votre médecin spécialiste afin de suspendre temporairement le traitement.
- La vaccination anti-grippale annuelle et la vaccination contre le pneumocoque sont fortement recommandées.



Fertilité, grossesse et allaitement

- En l'absence de données suffisantes, **les anti-JAK sont contre-indiqués pendant la grossesse** et une contraception efficace est requise lors de l'instauration du traitement.
- Par précaution, le traitement par anti-JAK doit être interrompu ou ne doit pas être repris en cas d'allaitement.
- Chez l'homme, le traitement par anti-JAK peut être poursuivi en cas de désir de paternité : il n'a pas été démontré d'effet néfaste sur la fertilité.



Notre équipe :

Médecine interne

Pr Sophie GEORGIN-LAVIALLE
Dr Léa SAVEY
Dr Marion DELPLANQUE
Dr Catherine GRANDPEIX-GUYODO

Dermatologie & allergologie

Pr Angèle SORIA
Dr Jean-Benoît MONFORT

Néphrologie

Pr Jean-Jacques BOFFA
Pr Hélène FRANCOIS

Anatomopathologie

Pr David BUOB


Hépatogastroentérologie

Dr Xavier AMIOT

Hôpital Tenon

Service de médecine interne

4 rue de la Chine
75020 Paris, France
Tél : 01 56 01 74 31
Fax : 01 56 01 71 46

 ceremaia-medecine-int.tenon@aphp.fr

 @CEREMAIA_Tenon

<https://www.maladiesautoinflammatoires.fr/>



Inhibiteurs de JAK



<https://www.maladiesautoinflammatoires.fr/>

 @CEREMAIA_Tenon





Qu'est-ce qu'un médicament anti-JAK?

- Les médicaments anti-JAK **ciblent et bloquent une enzyme spécifique dans le corps appelée Janus kinase (JAK)** dans le but de diminuer la réaction inflammatoire.
- Ces enzymes jouent un rôle crucial dans la régulation de notre système immunitaire.
- Ils agissent comme un interrupteur qui peut activer des signaux à l'intérieur de nos cellules, dont ceux de l'inflammation.



Indications des anti JAK

- Il existe **plusieurs médicaments anti-JAK** sous forme de **comprimés**.
- L'avantage des anti JAK est leur courte demi-vie ; cela signifie qu'ils agissent très **rapidement** et restent peu de temps dans le corps. C'est pour cela que la prise est quotidienne (une à deux fois par jour).
- Ils sont prescrits dans **plusieurs maladies auto-inflammatoires**.
- Il sont prescrits par votre médecin spécialiste sur une **ordonnance de médicament d'exception**.



Bilan préthérapeutique

Avant de débuter le traitement, un **bilan appelé « pré-biothérapie »** est fait pour :

- **éliminer une contre-indication au traitement.**
- **éliminer une éventuelle infection** (tuberculose, infection dentaire...).
- **mettre à jour les vaccinations obligatoires :**
 - **une immunisation contre la varicelle est nécessaire.** *Si vous n'avez jamais contracté la varicelle, une vaccination est recommandée (vaccin vivant atténué).*
 - **la vaccination zona est recommandée, avant la mise en route du traitement (vaccin vivant atténué) ou dès la disponibilité du vaccin inactivé, au cours du traitement.**



Tolérance

- Le traitement par anti-JAK est habituellement **bien toléré**.
- Il nécessite une **surveillance biologique** initialement mensuelle puis plus espacée.
- Les anti-JAK augmentent le risque de thrombose et pourraient augmenter le risque cardio-vasculaire **chez des patients à risque**.
- Votre médecin prend en compte ces informations au moment de la prescription et **pèse alors les bénéfices/risques en fonction de votre maladie, de sa sévérité et de vos antécédents**.



Questions pratiques

Quand faut-il stopper le traitement Anti-JAK ?

- **Infection/fièvre** : informez immédiatement votre médecin afin d'évaluer la nécessité de débuter rapidement un traitement anti-infectieux, et/ou d'arrêter temporairement le traitement par anti-JAK en fonction de la sévérité de l'infection.
- **Zona** : informez immédiatement votre médecin afin de débuter rapidement un traitement anti-viral et d'arrêter temporairement le traitement par anti-JAK jusqu'à la guérison.
- **Chirurgie** :
 - Il n'est pas nécessaire d'interrompre le traitement en cas de gestes mineurs comme un détartrage, une extraction dentaire ou la pose d'un implant dentaire.
 - Par contre, en cas d'intervention chirurgicale plus lourde, un arrêt temporaire du traitement devra être discuté avec votre médecin spécialiste (généralement 7 jours avant le geste).
- **Grossesse et allaitement** (cf. page suivante)

